

## **Municipalité La Rédemption.**

Mardi le (4) octobre 2022 se tenait à 19h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent  
Manon Dubé : présente  
Nathalie Soucy : présente  
Raynald Bérubé : présent  
Germain Picard : présent

La conseillère Myriam Morissette est absente.

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #22-237**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Pavage des trois secteurs sur la rue Soucy – Acceptation de la soumission de Pavages Laurentiens Résolution #22-238**

Proposé par Germain Picard

Appuyé par Nathalie Soucy

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption accepte la soumission des Pavages Laurentiens du 21 septembre 2022 au coût de 15 661.25\$ taxes en sus pour la réalisation de travaux de pavage de trois secteurs sur la rue Soucy;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, Raphaël Rioux, est autorisé à signer le contrat autorisant lesdits travaux.

### **4. Acceptation de la soumission de Construction Gides April Inc. – Réfection d'une moitié de la toiture principale de l'édifice municipal Résolution #22-239**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption accepte la soumission de Construction Gides April Inc., datée du 3 octobre 2022, pour la réfection de la moitié de la toiture principale de l'édifice municipal et ce, le tout tel que décrit à ladite soumission pour un montant de 18 808.41\$ taxes en sus;

**QUE** cette dépense sera financée par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) dont la municipalité s'est vu confirmer un montant de 75 000\$.

5. **Période de questions**

6. **Levée de la séance**  
**Résolution #22-240**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h07.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

**Simon-Yvan Caron, Maire**

---

**Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier**